

Image not found or type unknown



Usufruit en cas de divorce

Par **chatton21**, le **21/08/2018 à 15:40**

Bonjour,rnrnUn membre de ma famille, marié en séparation de biens, va divorcer. Cet homme avait laissé à sa femme l'usufruit de sa maison au moment du mariage. La femme va quitter le domicile au nom de son mari, quid de l'usufruit, que lui devra son mari ?rnrnMerci de votre réponse.rnrnCourtoisement.

Par **Visiteur**, le **21/08/2018 à 21:28**

BonjourrnrnEst ce une donation a effet immédiat ou une donation en cas de décès (donation au der vivant par ex) ?rnrnEn effet, la réforme du divorce de 2004 complétée par la réforme des successions et libéralités de 2006 a tout bouleversé. Désormais, les donations de biens présents sont irrévocables tandis que les donations de biens présents à terme et les donations de biens à venir restent révocables.

Par **chatton21**, le **22/08/2018 à 11:08**

Bonjour Pragma et merci de votre réponse qui a le mérite d'être clair.rnrnCourtoisement.